Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20260617-D_15JUIN26_15-DE

Sainte-Hélène
Santez-Elen

MAIRIE DE SAINTE-HELENE
56700 SAINTE-HELENE
Morbihan

N°D_15JUIN26_15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - *République Française*

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
15	14	15

Conseil Municipal : séance du 15 juin 2026

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle de la mairie à 18H30, sous la présidence de Christèle PERREL, Maire.
Convocation et affichage : le 8 juin 2026
Présents : Christèle PERREL, Gladys LE SAUSSE, Yoann FOUILLÉ, Hélène MAHEO, Gilles LE MOROUX, Marc PUISSEGUR, Loïc BRAULT, Murielle MUSSA-PERETTO, Philippe DOUSSINEAU, Hélène PADELLEC, Karine CONQUER, Simon LE BESCHU DE CHAMPSAVIN, Colette FOUILLOUX, Anaïs LE HUNSEC
Absents ayant donné pouvoir : Pierre MARGANA, à Colette FOUILLOUX
Absent : /

D_15JUIN26_15 Lotissement communal – Domaine du Koadig : modification du prix des 3 lots restants

Par délibération en date du 06 février 2023, le Conseil Municipal avait fixé le prix de vente des lots du Lotissement « Domaine du Koadig ».
Le prix des lots 3, 10 et 12, les seuls restant en vente actuellement, avait été fixé à 170€ HT/m2.

Vu la présence d'arbres, de parties ombragées, et de parties non constructibles sur ces lots,
Vu la taille des lots disponibles (les plus grands) et le durcissement progressif de la conjoncture sur fond de baisse du pouvoir d'achat,
Vu l'offre d'un acheteur pour deux lots (une résidence principale + une location à l'année) pour 200 000€ TTC,
Vu la demande de prolongation du délai d'aménagement de la voirie définitive, initialement prévue au 30/06/2026.

Afin de favoriser la commercialisation des terrains restants disponibles, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les prix comme suit :

159€ HT/m2

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20260617-D_15JUIN26_15-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- ➔ **D'ADOPTER** le tarif proposé ci-dessus.
- ➔ **D'AUTORISER** Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération

Fait et délibéré, aux jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance
Marc PUISSÉGUR

Pour expédition conforme,
Le 15 juin 2026

Le Maire,
Christèle PERREL

MAIRIE DE SAINTE-HÉLÈNE (MORBIHAN)

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et affichage le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.